

LIBERTÉ - RESPONSABILITÉ
- INDÉPENDANCE -
HÉRITAGE - PATRIOTISME

JUIN
2025

INDEPENDANTS

La lettre des INDEPENDANTS



Dans ce numéro

Aide à mourir : Quelle société la France veut-elle ?

La démocratie directe pour rétablir la démocratie tout court

Energies renouvelables intermittentes : solution ou punition ?

Les incidents après la victoire du PSG témoins d'une France qui s'ensauvage dans un quinquennat qui n'en finit plus.

Chers Adhérents, Chers Amis,

Les semaines passent et se ressemblent : un président qui s'agit, qui parle, qu'on n'écoute plus tant ses mots sont vains, comme son action; un Premier Ministre qui gère les affaires courantes, caché à Matignon, devenu une tour qui ne contrôle plus grand-chose; un gouvernement de 35 ministres, dont 99 % des Français ne sauraient pas citer les noms, à part trois ou quatre, qui ne sont d'accord sur rien et dont les ambitions se percutent; une Assemblée Nationale qui pense encore représenter les Français, qui fabrique des lois dont ils ne veulent pas, dans un capharnaüm politique bruyant et, grâce aux élus LFI, indigent et vulgaire ; un Sénat qui sauve la dignité, mais que l'on entend toujours aussi peu.

N'en jetez plus, on sature de cette ambiance d'une fin de règne qui n'a jamais vraiment commencé. On se demande où l'on va et l'on attend les élections municipales. Au CNIP, nous avons décidé de ne pas attendre et de nous mettre au travail. Notre mission « Municipales 2026 » a été lancée, nous avons répertorié des candidats potentiels dans des communes de toutes tailles : le mouvement aidera tous ceux qui en auront besoin via une série de formations données par notre conseiller en stratégie politique.

Cela doit se savoir ! Car les municipales qui viennent sont le creuset du maillage territorial dont notre mouvement a besoin pour retrouver son rang.

Chers adhérents, avez-vous parlé autour de vous de cette aide que le CNIP propose à tous ? Avez-vous mis en relation le siège national avec les personnes de votre entourage qui veulent s'engager dans cette bataille ? Et vous-même, êtes-vous prêt à donner de votre temps et de votre énergie dans un mandat municipal ?

Ancré dans le réel, le mandat des maires, des adjoints et des conseillers municipaux est le plus proche du cœur battant du pays. C'est une mission que le CNIP ne manquera jamais de défendre et de valoriser. En outre, ces élections qui comptent par leur implantation directe auprès des Français sont une préparation de l'élection présidentielle qui vient.

En un mot, les élections municipales sont la mère des batailles, le CNIP sera au rendez-vous et compte sur chacun d'entre vous pour s'en faire l'écho.

Nous y prendrons part comme nous l'avons toujours fait, à notre façon : convictions d'abord, partenariat ensuite, indépendance toujours.

Je vois déjà les imposteurs agités, spécialistes du vent, du buzz et de la posture, traîtres un jour, traîtres, toujours, faire la danse du ventre allongés devant le Rassemblement National. J'ai personnellement une souplesse limitée.

J'ai toujours préféré marcher lentement, debout et longtemps plutôt que trépigner à quatre pattes en attendant un os à ronger.

Nous aurons besoin de chacun pour tenir cette ligne et défendre le CNIP dans les mois qui viennent !

Bruno North Président du CNIP, Conseiller Régional Grand Est

L'ÉDITO du Président



**SUIVEZ
NOUS !**



@CNIP_FR

@BrunoNorthCNIP



@CNIP

@Bruno North

**“ La tâche est grande,
mais elle est exaltante ! ”**



Développer, bâtir, changer nos habitudes, c'est ce à quoi nous nous sommes attelés avec Bruno North depuis notre élection du 8 février 2025. Tout cela avance petit à petit et déjà un trimestre s'est écoulé.

Le Président avait, à l'occasion de sa campagne, établi une liste de douze engagements pour lesquels je souhaite vous donner quelques précisions sur leurs états d'avancements.

Le premier d'entre eux était bien évidemment la réaffirmation de nos valeurs autour de notre charte : Liberté – Responsabilité – Indépendance – Héritage – Patriotisme. Dans chacune de nos communications extérieures, ces thèmes sont mis en avant. C'est le cas tant dans la presse que sur les réseaux sociaux et vous pouvez, vous aussi, les transmettre et les évoquer dans chaque communication et entretien que vous pouvez avoir.

Ces valeurs vous pouvez, vous aussi, les transmettre et les évoquer dans chacune de vos communications et entretiens. Elles sont notre ADN commun et elles vous appartiennent.

Vous pouvez aussi relayer, et nous vous engageons vivement à le faire, les différents comptes X : CNIP_FR, Bruno North, James Rolland Officiel.

Dans les autres engagements, il y avait la modification des statuts de notre mouvement. Nous avons donc créé dès le mois de février, une commission de travail qui s'est déjà réunie 5 fois pour travailler sur ce sujet. Il ne reste à ce stade que quelques articles à écrire et nous aurons terminé. Nous avons de plus officialisé une commission plénière qui devra se réunir une fois les travaux terminés pour les valider avant qu'ils ne soient soumis au vote de l'organe délibérant qu'est le Conseil National du CNIP.

D'autre part, le chantier sur la refonte de notre site est lancé.

**LE BILLET
du Secrétaire Général**

Nous avons choisi de travailler avec notre prestataire historique qui nous suit depuis plusieurs années. Ainsi, nous ne partons évidemment pas de rien, et le projet consiste à rajeunir les pages existantes, en créer de nouvelles en fonction des besoins, et surtout à avoir la main sur les modifications des contenus pour être plus efficace et réactif lors des changements.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, nous avons lancé notre mission « Municipales 2026 ». Comme notre président nous le rappelle à chaque occasion, elle est la mère des batailles de notre mouvement. L'esprit de cette mission est d'ouvrir, à nos membres bien sûr, mais aussi à des candidats extérieurs, l'opportunité d'accéder à une formation gratuite pour se présenter et participer activement à la vie de leur commune.

Nous avons donc établi un questionnaire que vous pouvez diffuser et qui est disponible sur notre site à : <https://www.cnip.fr/mission-nationale-elections-municipales-2026/>

Enfin, je profite de cette lettre d'information pour vous rappeler que vous pouvez soutenir le mouvement par un don qui, tout comme les adhésions, est défiscalisable dans les mêmes conditions. Notre Trésorier vous fournira les éléments déclaratifs pour en bénéficier lors de votre déclaration fiscale.

Je vous en remercie par avance car votre soutien nous est précieux !

Amicalement,

James Rolland - Secrétaire Général du CNIP

@Jamescnipsud

@CNIPo6



La démocratie directe pour rétablir la démocratie tout court

par Tarick Dali Secrétaire général adjoint
[@TarickDali](https://twitter.com/TarickDali)



LIBRES Propos

La substitution de l'Union européenne à la Communauté européenne, par le traité de Maastricht en 1993, a gravement porté préjudice aux institutions démocratiques en transférant des pans entiers de la souveraineté populaire à des instances non élues et du fait de la volonté de se maintenir à tout prix au pouvoir des formations politiques qui ont présidé à cette évolution.

L'espoir est mince d'obtenir par le calendrier électoral prévu, la réelle alternance indispensable au redressement de la France. La cause d'un problème ne pouvant être sa solution, celle-ci ne peut provenir ni d'un président qui a perdu toute légitimité ni d'un gouvernement qui, par définition, n'a pas de légitimité (puisque largement minoritaire) et qui, surtout, rassemble les formations qui, après des décennies à faire semblant de se combattre, gouvernent ensemble avec la même feuille de route : l'accentuation de l'intégration européenne. Il faudra donc se passer de représentants du peuple qui ont failli, pour rendre à chaque citoyen la maîtrise de son destin par l'instauration du referendum d'initiative populaire.



Aide à mourir, quelle société la France veut-elle ?

par Christiane Boone

Une proposition de loi créant « un droit à l'aide à mourir » a été récemment débattue à l'Assemblée Nationale et adoptée avant l'examen au Sénat à l'automne.

Si la loi était définitivement adoptée, elle permettrait à certaines catégories de candidats au Grand Départ, ne supportant plus leurs souffrances, de disposer de leur vie. Son application serait assortie de conditions limitant strictement cette possibilité aux malades souffrant d'une « affection grave et incurable » qui «



La procédure doit passer par l'article 11 de la constitution. Celui-ci prévoit le referendum à la seule initiative du président de la République mais en ouvre la possibilité « à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ». Ce libellé a été, évidemment, conçu de manière qu'un tel referendum soit impossible puisqu'un dixième des électeurs inscrits équivaut à environ cinq millions de signataires. L'obstacle n'est peut-être pas infranchissable grâce à la ténacité d'Alexandre Jardin. Une commission parlementaire spéciale avait voté la suppression des ZFE. Mais le gouvernement a profité de la passivité de l'opposition pour éviter que la question arrive en séance parlementaire et enterrer la question. Alexandre Jardin, lui, organise les rassemblements des « Gueux » dans la France entière et exige un referendum d'abrogation. La popularité de la cause rend possible le franchissement du seuil des cinq millions de pétitions. Popularité concrétisée par le détournement du sigle ZFE en Zones à Forte Exclusion.

Le CNIP qui n'a jamais pris part à cette dérive antidémocratique doit s'emparer à bras-le-corps de la question de la démocratie directe, seule façon de rétablir la démocratie tout court.

engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale ». Le malade recevrait ou s'administrerait une substance létale.

Bien sûr, il faudrait aussi qu'il ait manifesté son désir d'en finir avec la vie.

A noter que, curieusement, à ce jour, le patient n'ayant pu l'exprimer, pris de court par un accident brutal ou plongé dans le coma, ne serait pas éligible à ce « droit ». Même après 20 ans de vie végétative, il ne pourrait être soulagé pour toujours,

“ Tuer n'est pas un
acte médical ”

au motif qu'il ne coche pas une case du contrat. Où est passé notre grand principe d'égalité entre humains ? Faudra-t-il créer une loterie pour désigner l'heureux bénéficiaire de la piqûre fatale ?

Quelle que soit la sémantique utilisée, « Aide active à mourir » n'est qu'un euphémisme qui ne change rien au fait qu'on va arrêter le cours d'une vie, qu'on va pratiquer une euthanasie, supprimer un être humain, l'aider à se suicider. Tuer n'est pas un acte médical. Donner la mort ne peut être considéré comme un soin. Une euthanasie ne soulage pas un malade, elle l'élimine. Ce qui est à l'opposé exact du serment d'Hippocrate des soignants. Seraient-ils contraints de le renier ?

Néanmoins, laisser vivre ou faciliter le passage de vie à trépas est une question qui mérite d'être posée. Peut-on rester insensible en voyant comment la maladie est capable de déformer l'aspect physique d'un être humain, lui infligeant des souffrances indicibles tant sur le plan physique que sur le plan psychologique ?

Quand les médecins ne peuvent plus rien faire pour supprimer ou même atténuer la douleur, il est légitime que d'aucuns souhaitent quitter le monde des vivants. Le public est en totale empathie avec des cas très émouvants. C'est bien naturel. Mais force est de constater que les décisions et les décrets pris sous le coup de l'émotion se sont révélés plus négatifs que positifs. Le problème est si complexe, si délicat, bousculant tellement notre société, son organisation, ses interdits, que l'État se doit d'intervenir. C'est ce qu'il fait actuellement en tentant d'organiser un cadre, avec des règles strictes. L'expérience démontre, hélas, que les pays qui pratiquent déjà l'euthanasie ont vu s'envoler les chiffres des décès déclenchés, car les barrières créées pour éviter tout dérapage sautent les unes après les autres à mesure que le temps s'écoule. Certains malades en sont venus à culpabiliser et à vouloir mourir pour ne pas être un fardeau pour leur famille ou pour la société !

Il est à craindre aussi qu'un État impécunieux ne soit tenté de voir disparaître une partie de la population âgée qui coûte cher en soins de santé. Un allègement significatif du versement des pensions de retraite serait une aubaine. Ne parle-t-on pas d'une économie d'un milliard et demi pour la France ???

Quant aux cas qui ressortent de situations vraiment exceptionnelles, la décision d'abréger une vie et mettre fin aux souffrances devrait être traitée déontologiquement, de manière collégiale, en s'appuyant sur la conscience intime et l'expérience de tous les membres de l'équipe médicale. Faut-il légiférer pour des cas si rares ?

Enfin, il y a une autre solution, onéreuse certes, mais humaine et respectueuse, celle des soins palliatifs. Ils existent, mais l'offre est plus qu'insuffisante n'ayant pas été développée pour raisons budgétaires. Pourtant, il est prouvé que dans les structures de soins palliatifs où les malades sont entourés d'amour, avec un personnel dédié, aux petits soins, le pourcentage de ceux qui réclamaient la mort baisse de façon très nette. Voir un être aimé partir en douceur, sereinement, n'est-ce pas ce que souhaitent ceux qui l'accompagnent ?

Pourquoi ne pas privilégier cette voie ? Ce devrait être la priorité après beaucoup d'annonces mais, hélas, peu d'effets.



Énergies renouvelables intermittentes : solution ou punition ?

par Chantal Destrumelle Présidente de la
commission développement durable



Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable ?

C'est une source d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elle puisse être considérée comme inépuisable à l'échelle du temps humain (vent, soleil, eau...)

L'éolien (9500 machines en 2024 sur le territoire français) et le solaire ont de multiples inconvénients, à commencer par leur intermittence, leur coût, surtout pour l'éolien, le fait qu'elles ne sont pas pilotables. Nos paysages, notre biodiversité et notre cadre de vie sont mis en danger.

L'énergie renouvelable a une incidence sur la facture électricité, soit 12 % de taxes en plus.

Actuellement, nous atteignons 95 % de décarbonation électrique.

Une centrale nucléaire produit 6 grammes de CO2 par Kilowatt-heure, l'éolien 15 grammes, le photovoltaïque 40 grammes.

Nous avons une moyenne actuelle de 23 grammes de CO2 par Kilowatt-heure. Ces chiffres laissent apparaître que les énergies renouvelables ne sont pas si décarbonées que l'on veut nous faire croire.

Concernant les centrales nucléaires, qui produisent une énergie pratiquement décarbonée, on ne peut pas garantir leur durabilité, mais il faudrait pouvoir prolonger leur vie à + de 70 ans. Il y a en outre des questions techniques qui tiennent au fait que les centrales traditionnelles et pilotables sécurisent la tension sur les réseaux car elles n'ont pas à transformer du courant continu en courant alternatif. Les réacteurs nucléaires et les barrages hydrauliques avec leurs turbines utilisent des rotors, de gigantesques machines tournantes, qui assurent l'inertie de la fréquence à 50 Hz sur les lignes à haute tension. L'énergie électrique ne peut être stockée mais elle est facilement transportable, mais s'il y a trop ou pas assez d'électricité la fréquence se modifie et le réseau peut sauter.

En France, nous avons la chance d'avoir 58 réacteurs (en Espagne 4) qui régulent assez bien ce problème.

La question tient à savoir ce que l'on veut. Si on priviliege les "renouvelables intermittents", on doit investir des centaines de milliards d'euros dans les équipements. la stratégie européenne est imposée par l'Allemagne et la Commission Européenne. Il faut alors impérativement moderniser les réseaux électriques afin d'éviter des black-out. Le réseau électrique français comme dans d'autres pays est actuellement inadapté aux énergies renouvelables. Plus elles sont importantes en proportion, plus les réseaux sont fragilisés et aussi moins les prix sont stables du fait de productions intermittentes toujours trop importantes ou trop limitées. Il faudrait environ 200 milliards d'euros afin de moderniser le réseau électrique français et 580 milliards d'euros au niveau européen.



Il est urgent d'avoir une vraie politique énergétique, raisonnée, pilotable, et respectueuse de nos territoires.

Malgré un report annoncé de la PPE3 (programmation pluriannuelle énergétique), rien n'est suspendu sur le terrain :

- Les projets continuent de se multiplier,
- Des milliards d'euros publics sont toujours engloutis dans des technologies intermittentes et peu efficaces.

Parce que la France est déjà à 95 % décarbonée sur le plan électrique : nous n'avons pas besoin de plus d'éolien ou de photovoltaïque au sol, mais de stabilité et de sobriété.



Comité Directeur



Le Comité Directeur de notre mouvement réuni en séance le samedi 14 juin 2025 a voté à l'unanimité de ses membres, à bulletin secret l'exclusion individuelle à vie de Monsieur Philippe Torre ainsi que de MM. Ronan de Dieuveult ; François Naudy ; Jean-Richard Sulzer ; Thierry Gourlot ; Pascal Dupaix ; Sébastien Jaquemet et Raymond de Malherbe pour leur implication personnelle dans toutes ces manœuvres.

Au contraire de nous affaiblir, ces évènements nous ont renforcés en resserrant les liens de nos cadres et la volonté de défendre nos valeurs.

Municipales 2026

Le CNIP propose à tous les candidats qui le souhaitent y compris hors du CNIP, trois formations par un professionnel pour les aider en vue des municipales.

Cette offre est unique elle est un levier formidable pour faire connaître le mouvement.

Les premiers candidats nous ont fait signe et nous continuons notre communication sur cet accompagnement. Mais nous avons besoin que chacun d'entre vous parle autour de lui de cette proposition. Cela répond à l'engagement de campagne du Président et du Secrétaire Général "ouvrir les portes et les fenêtre de notre mouvement".

Rendez-vous sur notre site internet www.cnip.fr pour plus d'informations !



adhère



LA LETTRE DES INDÉPENDANTS | LA LETTRE D'INFORMATIONS DU CNIP

47, boulevard de Courcelles 75008 PARIS - contact@cnip.fr

ENVOYEZ VOTRE ARTICLE POUR LA PROCHAINE LETTRE A SECRETAIRE.GENERAL@CNIP.FR